

**HANDICAP** Quels progrès depuis la loi de 2005 ?

## La Savoie s'adapte aux personnes handicapées



Au cours de la journée territoriale de l'accessibilité, les intervenants ont échangé sur la place des personnes handicapées en ville. Photo L.R.

### CHAMBÉRY

Un film qui commence dans le noir et qui nous plonge dans l'univers d'une personne aveugle. Le décor est planté, le débat peut commencer. Mercredi, la journée territoriale de l'accessibilité a permis de faire un point à mi-parcours de la mise en place de la loi du 11 février 2005 qui doit rendre "la cité accessible aux personnes handicapées" à l'horizon 2015.

#### Côté transports, on veut prendre le temps de bien faire les choses

Un vaste chantier que la Savoie tente de réaliser dans tous les domaines. La Maison Départementale des Personnes Handicapées estime que 9,8 % de la population du département a un handicap reconnu. En 2009, 2 118 cartes d'invalidité ont été délivrées.

Un peu partout, les travaux avancent. « À Chambéry-le-Vieux, deux tiers des 42 loge-

ments de la résidence inter-générationnelle des Trois Sources sont totalement adaptés aux personnes handicapées » explique Corinne Aubin-Vasselin, directrice générale de l'OPAC de la Savoie.

Adapté, un terme qui revient aussi dans le secteur du tourisme. « Entre 30 et 40 % des touristes en station ne skient pas. On essaie de changer ça avec la mise en place par exemple de taxi-ski comme c'est déjà le cas dans 23 stations de Savoie et Haute-Savoie » analyse Gérard Thievenaz, chargé de mission tourisme et handicap au conseil général.

Pour Jean Pirat, directeur des transports au conseil général, les aménagements sont en effet nécessaires mais difficiles à réaliser. « Il faudrait peut-être assouplir la loi et se donner un peu plus de temps pour sa mise en place. On ne veut pas faire du bling-bling mais quelque chose qui dure dans le temps. »

L.R.